

Un accompagnement à la carte

Le dispositif Prescri'mouv permet aux patients de reprendre une activité physique en toute sécurité.

4 ÉTAPES ESSENTIELLES POUR UNE PRISE EN CHARGE COMPLÈTE

ÉTAPE 1

Présentation du dispositif par le médecin traitant au décours d'une consultation et **prescription de l'activité physique**.

ÉTAPE 2

Prise de contact par le patient avec le professionnel du dispositif le plus proche de chez lui via le numéro unique et **réalisation d'un bilan initial Prescri'mouv** visant à évaluer la condition physique et l'état motivationnel du patient.

ÉTAPE 3 (OPTIONNELLE)

Orientation du patient vers un accompagnement spécifique visant à **amorcer la reprise d'une pratique d'activité physique** dans un cadre sécurisé.

ÉTAPE 4

Orientation du patient vers une structure sportive et mise en place d'un suivi pour l'encourager dans sa démarche de reprise d'activité physique.



ÉTAPE 1

PRESCRIPTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE PAR LE MEDECIN

ÉTAPE 2

RÉALISATION DU BILAN INITIAL PREScri'MOUV

ÉTAPE OPTIONNELLE

ÉTAPE 3

ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE

Modalités de pratiques

Une pratique d'APA encadrée et sécurisée

12 séances sur 4 mois maximum

Accompagnement

Un bilan intermédiaire

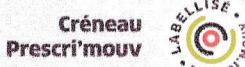
Réalisé à l'issue des 12 séances de pratique

ÉTAPE 4

VERS UN MODE DE VIE ACTIF AU QUOTIDIEN

Modalités de pratiques

Une pratique réalisée au sein d'une structure sportive



OU

Créneau d'activité physique classique

Accompagnement

Jusqu'à 3 appels de suivi planifiés à 2, 9 et 12 mois après l'orientation vers la pratique



Un bilan de poursuite réalisé 6 mois après l'orientation vers la pratique

LE MÉDECIN TRAITANT AU CŒUR DE LA PRISE EN CHARGE

Le **médecin** est l'acteur pivot du dispositif. Son rôle est fondamental. C'est lui qui juge de l'indication d'une activité physique adaptée, pour son patient. Il est associé au suivi de son patient tout au long de sa prise en charge.

Rendez-vous sur le site internet du dispositif pour télécharger tous les documents utiles (prescription type, guide de l'orienteur etc.)

DES PROFESSIONNELS DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE QUALIFIÉS

Tous les professionnels intervenant dans le dispositif sont formés à la prise en charge de malades chroniques. Ils sont en capacité d'assurer des accompagnements spécifiques adaptés aux besoins de chaque patient. Selon son profil, le patient peut également être orienté vers un créneau d'activité physique labellisé Prescri'mouv, gage de qualité.

